

## Restauration scolaire un troisième service dès lundi

Un nouveau protocole sanitaire dans les restaurants scolaires a été diffusé le 2 février par le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports. Désormais, en complément du non brassage des élèves regroupés par classes et de la distanciation d'1 mètre entre les tables, est notamment demandée la mise en œuvre d'une distanciation de 2 mètres entre les classes.

Dans un délai très court, la Ville de Mantes-la-Jolie, son prestataire Elios et l'Éducation Nationale ont œuvré de concert pour adapter le dispositif à ces règles incontournables, applicables dès le 8 février. C'est pourquoi un troisième service est rendu nécessaire dans certaines écoles. Lundi et mardi, les demi-pensionnaires seront pris en charge dès 11h par les services de la Ville. Les élèves externes resteront avec leur enseignant jusqu'à 11h30. Cette nouvelle organisation n'aura donc pas d'impact sur les horaires de la pause méridienne des élèves externes.



À partir de jeudi, les horaires seront décalés d'un quart d'heure, avec toujours un nettoyage complet et une désinfection entre les trois services. Cette organisation temporaire est complexe mais elle a aussi pour but de limiter l'impact des mesures sanitaires sur les conditions d'apprentissage des élèves. Tout en poursuivant la vigilance maximale pour limiter la propagation du virus Covid-19, la Ville s'attache à maintenir le service de Restauration scolaire dans tous ses établissements.